

Constantinopol (Pera), 30 ianuarie/11 februarie 1863

Raportul lui T. Callimaki, agentul nostru ad-interim la Poartă, către Cuza Vodă despre tratativele diplomatice la Constantinopol în legătură cu tranzitul armelor sîrbești prin România.

« Pera, $\frac{11 \text{ février}}{30 \text{ janvier}}$ 1863

Altesse Sérénissime,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, l'exposé exact des pourparlers que l'affaire des armes a provoqués entre les Puissances garantes et la Turquie.

La Sublime Porte avait demandé par l'entremise de ses envoyés accrédités auprès des Puissances garantes, la mise à exécution des Protocoles du mois d'avril et du mois de septembre de l'année 1859, qu'elle interprétait selon ses besoins. Ces deux Protocoles stipulent les cas d'intervention et la manière d'intervenir de la Sublime Porte dans les Principautés; ils ont été arrêtés à la suite de la double nomination de Votre Altesse Sérénissime.

La Sublime Porte faisait valoir ces Protocoles pour demander l'envoi dans les Principautés d'un commissaire ottoman accompagné des délégués des six Puissances garantes, mais sans préciser aucune infraction à la charge des Principautés.

Monsieur Drouin de Lhuys répondit qu'il ne saurait appuyer la demande de la Sublime Porte, vu que l'interprétation des Protocoles mentionnés ne dépendait pas de lui, mai des représentants des six Puissances garantes à Constantinople; que l'Ambassadeur de France accrédité auprès de la Sublime Porte recevait l'ordre d'examiner de concert avec ses collègues la demande de la Porte, qui de son côté devait préciser l'infraction dont elle avait à se plaindre.

Les cabinets de Londres et de Vienne donnaient à ses (sic!) envoyés à Constantinople l'ordre d'appuyer sans examen la demande de la Porte.

Aux démarches que ceux-ci s'empressèrent de faire, l'ambassadeur de France opposa que la Porte n'avait pas encore précisé d'infraction à la charge des Principautés, ce qui lui faisait supposer qu'elle songeait peut-être à retirer sa demande; et que, ses prévisions venant à être trompées, il pensait que l'on devait commencer par examiner si le fait imputé au Gouvernement des Principautés-Unies tombait sous l'application des Protocoles.

On essaya alors de rattacher à l'affaire pendante la question des Couvents que le vote de l'Assemblée mettait en évidence. On espérait par ce moyen acquérir l'adhésion de la Russie à l'envoi d'un commissaire dans les Principautés. Dans ce but, la Sublime Porte adressa aux six Puissance garantes une protestation contre la sanction que Votre Altesse Sérénissime, disait-elle, devait donner à ce vote. Aali Pacha communiquait en même temps la lettre qu'il disait avoir adressé à Votre Altesse Sérénissime, lettre que j'avais refusé d'accepter.

L'Ambassadeur de France se rendit parfaitement compte de cette manière d'agir et fit savoir péremptoirement qu'il refuserait de prendre part à toute conférence, dans laquelle on essayerait de rattacher toute autre question à l'affaire des armes.

Le chargé d'affaires de Russie s'aperçut aussi du piège qu'on lui tendait et s'empressa de concert avec l'Ambassadeur de France, de faire adresser par l'entremise de leurs consuls à Bucarest des représentations à Votre Altesse Sérénissime afin de pouvoir dire à l'occasion qu'ils avaient pris au sujet des couvents les mesures qu'ils avaient crues nécessaires.

L'Ambassadeur d'Angleterre et surtout l'Internonce d'Autriche essayèrent aussi de mettre en évidence la nécessité de l'envoi d'un commissaire ottoman dans les Principautés, en faisant envisager l'humiliation que le Gouvernement des Principautés faisait subir aux Grandes Puissances par l'insouciance qu'il mettait à observer les capitulations. L'Internonce ajoutait que les sujets autrichiens, en nombre de deux cent soixante mille, étaient exposés à des continuel dénis de justice et que l'occasion paraissait favorable pour mettre un terme à des pareils abus.

Toutes ces raisons n'ont pu déterminer la France, la Russie, l'Italie et la Prusse à agréer la demande de la Turquie.

A la conférence qui eut lieu pour ainsi dire inopinément chez Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre à la suite d'un diner et à laquelle les chargés d'affaires de Prusse et de Russie assistaient sans instructions, l'Ambassadeur de France proposa de demander à Votre Altesse Sérénissime ainsi qu'au Prince de Serbie, l'envoi de commissaires chargés de donner à la Sublime Porte les explications qu'elle croirait devoir demander; il ajouta que l'envoi d'un commissaire ottoman dans les Principautés lui paraissait offrir des dangers à cause de la surexcitation des esprits et réserver, par conséquent, des complications difficiles à aplanir.

J'avais, en effet, cru devoir prévenir M. l'Ambassadeur de France et M. le Chargé d'Affaires de Russie que l'arrivée d'un Commissaire turc dans les Principautés provoquerait sans nul